



## Aviculture

# Influenza aviaire: une épizootie inédite par son ampleur et sa durée

“

Depuis plusieurs mois, l'épizootie d'influenza aviaire fait rage dans les Landes, le virus s'est propagé à la région Pays de la Loire où il continue de faire des dégâts. Cette crise, d'une ampleur inédite, impacte aujourd'hui l'ensemble de la filière avicole française, malgré de nombreux moyens de protection mis en place. Le point avec la FRGDS de Nouvelle-Aquitaine.

”

Quelle est la chronologie de cette épizootie 2021-2022 ?

**Rafael Prevot :** « Tout a commencé le 10 septembre, quand le niveau de risque national est passé de « négligeable » à « modéré », ce qui signifie que tous les élevages de palmipèdes ont été mis à l'abri. Dans plusieurs zones à risque de développement, le niveau de risque est ensuite passé à « élevé » le 4 novembre. Le premier cas a été déclaré dans le Gers le 16 décembre. Puis un deuxième cas a été observé dans le département voisin des Landes, à Hastingues, le 23 décembre. Des mesures ont été prises très rapidement, avec notamment la mise en place d'une première zone de surveillance et des dépeuplements. »

En quoi consistent les mesures de protection mises en place ?

**R. P. :** « Les principales mesures à retenir, ce sont les zones de risque. Dans un rayon d'un kilomètre pour les volailles et de trois kilomètres pour les palmipèdes autour d'un foyer, on parle de zone de protection. Dans cette zone, le dépeuplement est intégral. À noter, lorsque ce rayon touche une commune, c'est l'ensemble de la commune qui est concernée. En région Nouvelle-Aquitaine notamment, le ministère de l'Agriculture a dressé une liste de cent-dix communes se situant principalement dans les Landes mais aussi dans le Gers et les Pyrénées-Atlantiques. Autour de ces zones ont été mises en place des zones de surveillance, couvrant un rayon de dix kilomètres. En zones de surveillance, aucune remise en place n'est possible, seul est autorisé le gavage sous couvert d'analyse. La commercialisation reste permise, sauf si des analyses révèlent la présence d'influenza aviaire. En parallèle, avec le développement de



Rafael Prevot, animateur de la filière avicole au FRGDS Nouvelle-Aquitaine.

l'influenza aviaire en région Pays de la Loire, des mesures de protection ont aussi été prises pour les sites sensibles, notamment les couvoirs. Au total depuis le début de l'épidémie, plus de seize millions d'animaux ont été abattus. »

Quelle est la gravité de cette épizootie par rapport aux précédentes ?

**R. P. :** « Cette épizootie s'est répandue sur plusieurs départements et même plusieurs régions, à ce stade on peut estimer que c'est très grave. Nous avons dû dépeupler des zones entières en une quinzaine de jours, jamais nous n'étions allés aussi vite. Ce dépeuplement a été mené soit par la DDETSPP, soit par des professionnels du dépeuplement comme GT Mobile qui se sont déplacés d'élevage en élevage. Dans les zones

réglementées, les abattoirs ont aussi pu faire du dépeuplement. Une chose est sûre, les éleveurs n'ont jamais été seuls et ils continuent d'être accompagnés. Lorsque l'épizootie a atteint la région Pays de la Loire, nous sommes entrés dans une phase encore plus complexe. Au total, plus de mille foyers y ont été recensés soit le double de la région Nouvelle-Aquitaine. En région Pays de la Loire, des difficultés importantes en matière d'équarrissage sont notamment apparues en raison d'un tonnage trop important à assumer. »

Quel est le niveau d'aides dont bénéficient les éleveurs impactés ?

**R. P. :** « Il y a d'abord le dispositif de dépeuplement. Chaque éleveur dont l'exploitation a constitué un foyer de dépeuplement a été reçu pour constituer son dossier. La Draaf, avec l'appui de l'interprofession et de la chambre d'Agriculture, joue un rôle très actif dans leur accompagnement. Si les paiements sont encore en cours, une avance de 50 à 75 % des montants engagés a été décidée. D'après le calendrier prévisionnel, ce dispositif devrait être soldé en octobre. Concernant l'indemnisation pour le vide sanitaire, aucun paiement n'a encore été fait pour le grand Sud-Ouest mais cela devrait bientôt démarrer. L'indemnisation sera égale à 50 % du montant déclaré. Un solde sera versé en novembre mais l'instruction technique n'est pas encore sortie. »

Où en est-on au niveau sanitaire ?

**R. P. :** « À l'échelon national, les zones sont stabilisées partout dans les élevages commerciaux. Dans la partie sud-ouest, les remises en place ont été possibles dès le 29 mars, sous protocole jusqu'au 26 avril avec une déclaration et

une surveillance sanitaire à 21 jours. Les Landes, point de départ de l'épizootie, sont classées « indemnes » depuis le 26 avril. Il n'y a plus de zonage dans le grand Sud-Ouest mais nous sommes toujours en risque « élevé ». Cela signifie que les animaux doivent encore être mis à l'abri mais ils peuvent sortir au bout de cinq semaines sur parcours réduit pour les palmipèdes et au bout de huit semaines pour les volailles. »

Quel sera l'impact de cette épizootie sur la filière au niveau national ?

**R. P. :** « Il est encore un peu tôt pour chiffrer l'impact pour la filière nationale car les estimations varient d'une semaine à la suivante. Ce qui est certain, c'est que les pertes seront plus importantes que les années précédentes, et elles seront aggravées par la hausse du coût de l'aliment et des charges structurelles. Une autre certitude, c'est que le développement de l'influenza aviaire jusqu'en région Pays de la Loire aura des conséquences importantes sur d'autres territoires. Cette région est notamment centrale pour les couvoirs : à elle seule, elle fournit par exemple 72 % des canetons du grand Sud-Ouest. D'après les estimations, il n'y aura pas de retour à la normale avant novembre 2023. À plus long terme, il est difficile de dire si ces épizooties successives d'influenza aviaire pourraient conduire à une réorganisation de la filière. Si des délocalisations étaient décidées, elles ne concerneraient sans doute que la partie couvoirs et reproducteurs. Un rééquilibrage entre le Sud-Ouest et le reste de la France n'est pas encore à l'ordre du jour. »

Propos recueillis par Pierre Garcia

**SANITAIRE /** Alors que la situation épidémiologique semble s'améliorer, de nombreuses mesures et stratégies sont mises en place ou envisagées dans le cadre de la gestion du plan de lutte contre le virus de l'influenza aviaire.

## Protéger les élevages, une priorité

Le 4 novembre dernier, le passage de la France au risque élevé face à la progression de l'influenza aviaire a contraint l'ensemble des élevages du territoire métropolitain à appliquer un certain nombre de mesures de prévention – au-delà des mesures de biosécurité – dont la claustration en bâtiment des volailles. Cette mise à l'abri a pour but principal de protéger les animaux d'une éventuelle contamination et doit être accompagnée d'une surveillance clinique quotidienne. Selon le ministère de l'Agriculture, les élevages détenant plus de 1500 palmipèdes gras (au-delà de la cinquième semaine d'âge) ne peuvent obtenir de dérogation. En revanche, une demande de dérogation peut être validée sur avis du vétérinaire sanitaire dans des élevages en circuit court autarcique détenant moins de 1500 animaux, avec la possibilité de mettre les volailles sur des parcours à surface réduite, protégés par un filet, pour empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages. Cependant, un arrêté du 28 décembre 2015 énonce que « pour

les volailles label rouge ou IG, la claustration ne devrait pas excéder la date du 31 mai pour qu'elles puissent bénéficier du signe de qualité ».

### Gérer l'ambiance dans les bâtiments

Ce cloisonnement obligatoire en période d'épidémie élevée conduit toutefois à prendre des précautions dans les bâtiments et à accroître la surveillance des élevages pour détecter de façon précoce une éventuelle apparition du virus. Dans des espaces plus réduits, les volailles peuvent en effet se blesser entre elles. Pour éviter le « picage », la gestion de l'ambiance est donc importante à prendre en compte : ventilation, hygrométrie, luminosité, etc. L'état de la litière est également un point à surveiller pour éviter toute blessure ou contamination parasitaire. Durant les périodes de confinement, les éleveurs peuvent aussi mettre à disposition divers éléments (perchoirs, barrières, etc.) pour distraire les volailles ou protéger celles piquées. Il existe même des blocs à piquer, utilisés

pour canaliser le comportement parfois agressif des animaux.

### Vers une campagne de vaccination européenne ?

S'il n'existe aucun traitement spécifique de la maladie, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire travaille actuellement sur la vaccination, en partenariat avec les régions (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire et Bretagne) et les professionnels, sous contrôle de vétérinaires de l'École nationale vétérinaire de Toulouse, de l'Anses et des services de l'État. Commencée le 10 mai sur des palmipèdes, cette expérimentation doit permettre de disposer de preuves scientifiques quant à l'efficacité et l'intérêt de la vaccination pour lutter contre la diffusion du virus. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin de l'année 2022. Ils seront portés au niveau européen, pour développer, si ces derniers s'avèrent concluants, une stratégie vaccinale à l'échelle de l'Union européenne dès 2023. Deux élevages sont concernés



Le confinement des volailles a pour but principal de protéger les animaux d'une éventuelle contamination par l'influenza aviaire.

dans un premier temps par cette expérimentation (au total, une dizaine d'élevages participeront à ces essais, ndr) pour tester des vaccins fournis par les laboratoires. Une enveloppe de

2,3 millions d'euros est consacrée à cette expérimentation. ■

Amandine Priolet



Depuis le début de cette épizootie d'influenza aviaire, 16 millions d'animaux ont été abattus. À la date du 31 mai 2022, la France comptait encore 1 386 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage, 54 cas en faune sauvage et 35 cas en basse-cours. © Pascal Xicluna

### IMPACT /

## Une pénurie de gibier de chasse



Jean-Christophe Chastang, éleveur de gibier à Étoile-sur-Rhône et président du SNPCC.

L'épizootie d'influenza aviaire impacte fortement l'activité d'élevage des reproducteurs de gibiers de chasse. « À l'export mais aussi sur le marché national, il va manquer du gibier en début de saison », confirme Jean-Christophe Chastang, président du syndicat national des producteurs de gibier de chasse (SNPCC) et d'InterProchasse. En effet, depuis fin février, les foyers d'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène) ont fortement augmenté notamment dans les Pays de la Loire, couvrant plus des deux-tiers du bassin de production de l'activité de reproduction et d'accoupage du gibier d'élevage. Dans quatre départements (Vendée, Loire-Atlantique, Deux-Sèvres et Maine-et-Loire), une diffusion rapide du virus a été observée et de nouvelles mesures de contrôle, visant à ralentir sa propagation, ont dû être déployées rapidement. Mi-mars, le préfet de Vendée annonçait 18 000 tonnes d'animaux morts en une semaine et 200 communes touchées.

### Un impact sans précédent

« La période de reproduction du gibier démarre au mois de mars avec des éclosions de début avril à mi-juillet. L'influenza aviaire a sévi à ce moment-là. Du fait de la saisonnalité du modèle de production, l'impact de la maladie est sans précédent ! La grande majorité des œufs à couver et des poussins d'un jour destinés à l'export sont à l'arrêt total », ajoute Jean-Christophe Chastang. Sur le marché français, les conséquences se mesurent à plusieurs niveaux. L'impossibilité de mettre en place des poussins en zone réglementée, qui couvre la majorité des Pays de la Loire, et les difficultés pour le reste du territoire (sud-ouest et sud-est de la France) vont engendrer une pénurie de gibier significative pour cette saison. Le dépeuplement des reproducteurs et la probable impossibilité de renouveler le cheptel de reproducteurs pour 2022 risquent d'engendrer une pénurie majeure pour la saison 2023. « Le risque de ne pas pouvoir remettre du gibier de repeuplement en nature cet été a causé des restrictions réglementaires pesées également sur la situation », ajoute Jean-Christophe Chastang. Néanmoins, les plans d'accompagnement économiques dont bénéficie la filière avicole et la levée progressive et par zones des restrictions devraient permettre de réduire l'impact de cette pénurie. InterProchasse, le SNPCC et la CFA souhaitent faire valoir davantage l'importance de la saisonnalité pour la production de gibier de chasse afin que les éleveurs puissent continuer de bénéficier d'aides, si l'épizootie tardait à prendre fin. ■

Alison Pelotier

**INTERVIEW /** Mortalité élevée en poules pondeuses et poulettes, pertes importantes en canards et canetons, la grippe aviaire a provoqué un raz-de-marée chez les éleveurs dont certains auront du mal à se relever. Retour sur les enjeux pour la profession avec Philippe Juven, président du Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO).

## “Remettre en place des poules et réalimenter la production”



Philippe Juven, éleveur de poules pondeuses dans la Drôme et président du Comité national pour la promotion de l'œuf (CNPO).

Quelle est la particularité de cette épizootie pour les éleveurs ?

**Philippe Juven :** « C'est une crise inédite par son ampleur et sa durée. La seconde vague d'influenza aviaire qui a commencé en février a eu un impact considérable pour les élevages. Les couvoirs ont été particulièrement touchés ce qui a affecté très durement la filière. Selon les chiffres du Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog),

en 2021 et 2022, 3,5 millions de canards – notamment dans le Sud-Ouest – ont été décimés et 5 à 6 millions de canetons vont manquer sur le marché national. »

Comment l'interprofession a-t-elle travaillé avec les pouvoirs publics ?

**P. J. :** « D'après nos estimations, la région des Pays de la Loire possède un couvoir représentant 40 % de la production française. Avec les pouvoirs publics, nous avons dû relever le défi de la désinfecter entièrement. Pour ce faire, nous avons privilégié la connaissance des bâtiments et la mise en place des élevages sous haute surveillance sanitaire. Nous avons aussi multiplié les tests sur les poules pondeuses et les poules reproductrices. Grâce à des protocoles d'accord, nous avons pu limiter l'impact de cette crise. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les services de l'État au niveau régional et national. »

Quel est l'impact de cette crise sur la production d'œufs ?

**P. J. :** « Les effets de cette crise sont conséquents avec une baisse de 9 % de la production nationale d'œufs. Pour cette année, il y aura un faible impact pour les œufs de consommation. L'approvisionnement en œufs coquilles sera assuré dans les circuits de distribution, en GMS et hard-discount. Mais pour l'industrie et la restauration, il manquera des volumes importants d'œufs. Nous travaillons avec les

interprofessions et les organisations pour remettre en place des poules et réalimenter la production. Le ministre de l'Agriculture s'est engagé à soutenir la filière avicole et des acomptes seront versés aux éleveurs. Les pertes sont en cours d'évaluation, le montant du préjudice sera connu en septembre 2022. »

Certaines filières auront-elles plus de difficultés à se relever ?

**P. J. :** « Sans doute, oui. Je pense à la filière palmipèdes (canards pour le foie gras), la plus touchée par le virus dans le Sud-Ouest, où l'on constate d'ores et déjà de gros dégâts sur le terrain. Cela devrait avoir une incidence forte sur la production de foie gras. En mai, on constate déjà, selon l'Itavi, une baisse d'approvisionnement en canards de 50 % pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette filière aura du mal à repartir. Il sera difficile de remettre en place une chaîne avec des poussins. »

Peut-on estimer les dégâts en matière d'emploi dans ces filières ?

**P. J. :** « Il y a déjà des entreprises qui ont baissé ou ralenti leur volume d'activité. Elles vont devoir compenser par des importations européennes en œufs. Nous constatons en effet des conséquences sociales sérieuses au niveau des élevages, notamment dans la filière ponte. » ■

Propos recueillis par Pierre-Louis Berger